

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE LANDIVISIAU : DEVENIR ET CHOIX DU MODE DE GESTION**

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que, par délibération n° 2021-06-060 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) a choisi d'exercer les compétences « eau et assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** que, dans un esprit de pragmatisme, l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes à déléguer par convention tout ou partie des compétences eau à un syndicat intracommunautaire existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui en fait la demande ;

**Considérant** les dernières évolutions législatives, et notamment la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration qui favorisent désormais le maintien des syndicats compétents en matière d'eau ;

**Considérant** la délibération n° 2022 / 200 du 6 avril 2022 du SMI actant le débat sur les orientations budgétaires 2022 au cours duquel le devenir du SMI a été également débattu ;

**Nonobstant** la décision du syndicat mixte des eaux de Pont An Ilis, membre du SMI, de se maintenir après le 01 janvier 2024 ;

**Nonobstant** l'enjeu que représente la maîtrise sur la disponibilité de la ressource en eau à l'échelon du pays de Morlaix ;

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE :**

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	25
POUR	8
CONTRE	15

**PREND ACTE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité syndical,

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2022

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en sous-préfecture, le 11 juillet 2022  
de sa publication sur le site [www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr) le 11 juillet 2022  
Fait à Landivisiau, le 11 juillet 2022  
Le Président Ronan LUNVEN

**Le Président,  
Ronan LUNVEN.**